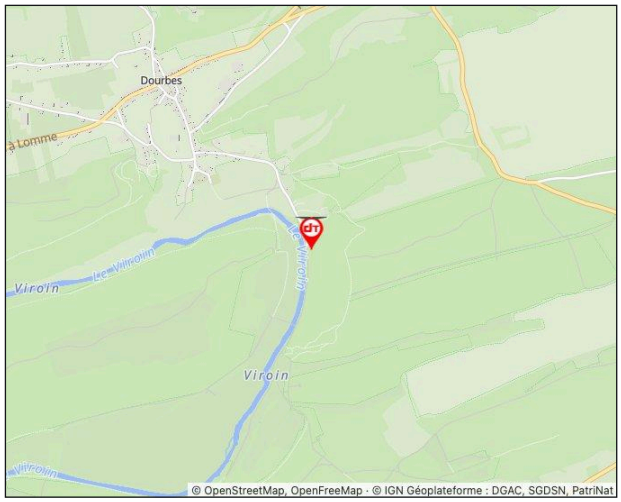
Ruines du château Haute Roche Dourbes Viroinval

Patrimoine · Belgique

Coordonnées GPS	50.08632, 4.59859
Altitude	157 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès à pied < 1 000 m
Aérodrome le plus proche	Matagne-la-Petite Ulmodrome 3,5 km, direction NE · spot 83 m plus bas
Référence du spot	301860



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Sam. 21 nov.	07:28	08:04	16:51	17:27	8 h 46	08:04–08:57 · 15:58–16:51
Dim. 22 nov.	07:29	08:06	16:50	17:26	8 h 43	08:06–08:59 · 15:56–16:50
Lun. 23 nov.	07:31	08:07	16:49	17:25	8 h 41	08:07–09:01 · 15:55–16:49

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Matagne-la-Petite Ulmodrome	Aérodrome	3,5 km, direction NE	240 m
Aérodrome de Cerfontaine	Aérodrome	17 km, direction NO	291 m
Florennes Air Base	Aéroport	18 km, direction N	285 m
Hydrobase de l'Eau d'Heure	Hydrobase	20 km, direction NO	247 m

Description

Le château de Dourbes ou de Haute Roche était une petite forteresse dont le sort fut toujours lié à celui du château de Fagnolles.. Le comté de Dourbes et Fagnolles était une possession des princes de Ligne. En 1555 Dourbes fut détruit en même temps que Fagnolles, pendant le siège de Mariembourg durant la guerre entre Charles Quint et Henri II. La forteresse isolée sur un promontoire rocheux était séparée du plateau par un large fossé. Une porte de 2 tourelles et un pont- levis en formait le seul accès.

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=301860

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Ce pays applique les règles européennes des drones (catégorie ouverte) ; il peut y ajouter ses propres zones et conditions.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=50.08632&lon=4.59859
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.